

Boulange

Ramassage des sapins : un nouveau mode de collecte



Une fois collectés, les sapins seront broyés et acheminés vers une structure de compostage.

Photo Illustration Thierry Nicolas

Il y a du changement concernant le ramassage des sapins de Noël. Ces derniers ne seront plus collectés à domicile, mais devront être déposés en face de l'étang. Une nouvelle procédure qui sera mise en place du 3 au 14 janvier.

Depuis de nombreuses années, les employés municipaux collectaient les sapins de Noël à domicile. Aujourd'hui, en raison de préoccupations majeures liées à la sécurité des agents (possibilité de chutes de la benne de collecte, d'accident ou de dommage matériel), des changements s'imposent dès ce mois de janvier 2024.

Les habitants devront déposer leur sapin sur le parking situé en face de l'étang, spécialement aménagé par les

services techniques de la Ville.

Au regard de la taille des sapins, leur manipulation devient plus complexe, voire dangereuse ; les lancer nécessite souvent que les employés montent ou descendent au fond de la benne.

La nouvelle procédure implique une préparation : avant de déposer le sapin dans la benne, sur le parking en face de l'étang, il faudra s'attacher à retirer toutes les décorations, les guirlandes et tout autre objet non naturel.

Les sapins doivent être propres et exempts de tout débris.

La collecte débutera le mercredi 3 janvier et se poursuivra jusqu'au dimanche 14 janvier.

Une fois récupérés, les sapins seront broyés et acheminés vers une structure de compostage pour être recyclés dans le respect de l'environnement.